

Image not found or type unknown



Fonctionnement du 1% patronal

Par **Elyssa**, le **29/03/2011** à **14:12**

Bonjour,

J'ai une question concernant le logement obtenu en location par le biais du 1% patronal. Combien de temps peut on y rester alors qu'on ne travaille plus depuis plus de 4 ans pour l'employeur ayant cotisé ?

Que nos revenus ont considérablement augmenté et que le loyer est dérisoire par rapport à ces revenus (loyer 700€, revenus 4500)?